

B&Q Commission Suisse pour le développement professionnel et la qualité

La commission Suisse pour le développement et la qualité veille à ce que les contenus et la qualité des formations professionnelles initiales soient régulièrement adaptés aux exigences du monde du travail.

Les partenaires de la formation professionnelle, c'est-à-dire les organisations du monde du travail (Ortra) en tant qu'organes responsables des formations professionnelles initiales, la Confédération (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI) et les cantons (Conférence suisse des offices de la formation professionnelle CSFP), assument conjointement la responsabilité en ce qui concerne le développement de la profession et la qualité de la formation.

Buts de cette commission

La B&Q identifie à temps les questions qui concernent tous les partenaires de la formation professionnelle et élaborent les adaptations nécessaires. Les tâches concrètes de la B&Q sont fixées dans l'Ordonnance sur la formation de la profession correspondante.

Fonction et composition

La B&Q est un lieu de collaboration structurée entre les partenaires de la formation professionnelle. La composition concrète des commissions est fixée dans l'Ordonnance sur la formation de la profession correspondante.

Représentants des Ortra

FMH, ARAM et SVA

Représentants des cantons (CSFP): ils apportent les connaissances des cantons en matière de mise en œuvre et assurent le transfert vers la CSFP.

Représentants de la Confédération (SEFRI): ils apportent leurs connaissances du système (possibilités légales, solutions retenues dans d'autres professions) et conseillent les Ortra dans les questions de procédures.

Représentants du corps des enseignants spécialisés: ils apportent les connaissances pédagogiques des écoles professionnelles et assurent le transfert vers le corps des enseignants spécialisés.

Représentants de l'OFSP : Service de radioprotection en lien avec l'imagerie médicale

Implication de l'ARAM

L'ARAM est représentée par sa présidente Marie-Paule Fauchère et par sa secrétaire générale, Désirée Lauper.

L'ARAM a rejoint la commission B & Q en 2010.

Nombre de séances par an

Jusqu'en 2023, deux séances par an, dès 2024, une séance annuelle

Les projets aboutis

1996 Reconnaissance de la profession par l'OFIAM (actuel SEFRI)

1999 Les premiers CFC sont délivrés et création du secrétariat romand des examens.

2010 Entrée en vigueur de la nouvelle Ordonnance de formation professionnelle et mise en place du nouveau plan de formation

2019 Révision de l'Ordonnance de formation. La pose de perfusion est reconnue et intégrée à la formation de base des AM.

Site internet

<https://mpa-schweiz.fmh.ch/>